



# LE HAVRE DE LA RIVIÈRE

ECO-DOMAINE ENCHANTEUR SUR LES BERGES DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION



## LEGENDE :

- Ligne de cadastre
- Lois du projet
- Cours d'eau
- Chemin existant
- Chemin d'utilités publiques
- Ligne d'utilités publiques

Poteau d'utilités publiques  
Hauban

Milieu humide  
Zone de pente forte  
Talus supérieur à 5 mètres  
avec une pente égale ou supérieure à 30%

Implantation typique :  
Maison (9,14m x 9,14m)  
Puits  
Champ de potage  
allée d'accès  
fosse d'accès

L'implantation est à titre indicatif et ne doit pas être prise en compte sans l'avis d'un professionnel. L'implantation devra être l'objet d'études complémentaires lors de la demande de permis de construction.

|       |  |
|-------|--|
| ----- | Limites de la zone inconstructible           |
| ----- | Limite de la zone de coté courant (20 ans)   |
| ----- | Limite de la zone de table courant (100 ans) |

